

L'an deux mil seize, le vingt-six septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Moirans-en-Montagne était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Serge LACROIX, Maire.

Membres excusés : ..... Patrice MOREL (pouvoir à Serge LACROIX)

Membres absents : ..... Magali PEUGET

..... Grégoire LONG

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire au sein du Conseil ; Monsieur Alain-Stéphane OBERSON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire ouvre cette nouvelle séance du Conseil Municipal. Il interroge les membres du Conseil quant à d'éventuelles remarques sur le compte-rendu de la précédente séance du 4 juillet 2016. Aucune remarque n'étant formulée, il poursuit en présentant les commissions et réunions tenues depuis la précédente séance du Conseil Municipal, à savoir :

- ✓ Réunion de l'exécutif : ..... mardi 24 août 2016
- ✓ 2° commission : ..... mardi 30 août 2016
- ✓ Réunion de l'exécutif : ..... lundi 5 septembre 2016
- ✓ Commission d'appel d'offres : ..... lundi 12 septembre 2016
- ✓ 3° commission : ..... mardi 13 septembre 2016
- ✓ CCAS : ..... jeudi 15 septembre 2016
- ✓ Réunion de l'exécutif : ..... mercredi 21 septembre 2016

Les documents remis sur table au début de la séance sont les suivants :

- ✓ Calendrier électoral 2017
- ✓ Rentrée scolaire 2016 : effectifs par école
- ✓ Etude de programmation Revitalisation du bourg-centre : résultat de la consultation
- ✓ Parvis de l'église : résultat de la consultation
- ✓ Programme d'accessibilité des bâtiments : résultat de la consultation

## **1. Affaires courantes**

### ➤ **Bilan de la saison estivale 2016**

M. le Maire rappelle les principales manifestations qui se sont déroulées à Moirans-en-Montagne cet été :

#### Juillet 2016

- ✓ Festival Idéklic : M. le Maire donne lecture du courrier de Dominique Lacroix, présidente du Festival. Malgré une météo défavorable, Idéklic s'est bien déroulé. Les membres de l'association remercient la municipalité pour son soutien dans la préparation de cet événement. Un bilan complet sera adressé par l'association prochainement.
- ✓ Fête nationale du 14 juillet (soirée du 13 juillet) : tout s'est également très bien passé.
- ✓ Enduro Kid
- ✓ Départ de la 16<sup>ème</sup> étape du Tour de France : l'enjeu était de taille, l'événement était formidable pour le territoire, les commerces etc. Les échos extérieurs sur l'organisation sont très positifs. Une soirée sera organisée le 10 novembre prochain pour remercier les bénévoles.
- ✓ Marché nocturne
- ✓ Trail de Vouglans – Volodalen

Août et septembre 2016

- ✓ Fête patronale
- ✓ Forum des associations : la 2<sup>ème</sup> édition a connu un vif succès.
- ✓ Jeu des 1 000 € : plus de 200 personnes ont participé. Laurence Mas et Jean-Pierre Brocard ont accueilli les animateurs de France Inter, pour leur présenter le territoire, le musée, le lycée etc. La diffusion sur l'antenne de France Inter est prévue les 12, 13 et 14 octobre.

➤ **Communauté de Communes Jura Sud / Révision statutaire (loi Notre)**

M. le Maire rappelle que des changements législatifs ont lieu dans l'objectif de renforcer les communautés de communes dans leurs compétences. Les communautés de communes doivent avoir 4 compétences obligatoires au lieu de 2, soit :

1. Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire
2. Actions de développement économique (industrie, commerce, tourisme...)
3. Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
4. Collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés

Trois autres compétences sont également obligatoires, mais avec un effet différé :

1. Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations (GEMAPI) : au 01/01/2018
2. Assainissement : au 1<sup>er</sup> janvier 2020
3. Eau : au 1<sup>er</sup> janvier 2020

Enfin, les communautés de communes doivent avoir au moins 3 compétences optionnelles sur les 9 suivantes :

1. Protection et mise en valeur de l'environnement
2. Politique du logement et cadre de vie
3. En matière de politique de la ville : diagnostic du territoire, contrats de ville etc.
4. Création, aménagement et entretien de la voirie
5. Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipement préélémentaire et élémentaire
6. Actions sociales d'intérêt communautaire
7. Assainissement (obligatoire en 2020)
8. Eau (obligatoire en 2020)
9. Création et gestion de maisons de services au public

M. le Maire précise que la Dotation Globale de Fonctionnement allouée par l'Etat est bonifiée si les communautés de communes prennent 4 compétences optionnelles sur 8 dès aujourd'hui, 6 compétences sur 12 (optionnelles et obligatoires) au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et 9 compétences sur 12 (optionnelles et obligatoires) au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Ceci implique une mise en conformité des statuts de la Communauté de Communes avec la loi Notre avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017. A défaut, le Préfet effectuera avant le 30 juin 2017, la mise à jour des statuts des communautés de communes non conformes en leur attribuant d'office l'ensemble des compétences obligatoires et optionnelles.

L'intérêt communautaire des compétences obligatoires et optionnelles est déterminé par simple délibération du Conseil Communautaire, il ne figure pas dans les statuts.

La proposition de statuts reprend les libellés des compétences prévus à l'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales et retire toute notion d'intérêt communautaire. Elle comprend de nombreuses compétences facultatives afin de ne pas modifier l'exercice des compétences actuelles de la Communauté de Communes Jura Sud.

Cet exercice est aussi l'occasion de remettre à jour les statuts de Jura Sud notamment :

- en supprimant certains éléments inscrits au Code Général des Collectivités Territoriales qui s'appliquent d'office,
- en les ajustant vis-à-vis de l'exercice réel des compétences,

- en corrigeant certains points non conformes à la réglementation et supprimant certains éléments descriptifs sans valeur juridique.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la communauté de communes Jura Sud exercerait 11 compétences sur 12, permettant d'accéder à une Dotation Globale de Fonctionnement bonifiée : soit les 4 compétences obligatoires sur 4 et 7 compétences optionnelles sur 8.

Les compétences optionnelles seront :

1. Protection et mise en valeur de l'environnement
2. Politique du logement et cadre de vie
3. Création, aménagement et entretien de la voirie
4. Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipement préélémentaire et élémentaire
5. Actions sociales d'intérêt communautaire
6. Assainissement Non Collectif : création et gestion d'un SPANC
7. Création et gestion de maisons de services au public

Parmi les modifications avec les statuts actuels, on notera principalement :

- En ayant la compétence « bâtiments scolaires », Jura Sud prendra en charge l'investissement et le fonctionnement (réparation, entretien, chauffage, éclairage) sur les équipements d'intérêt communautaire. Ce sera notamment le cas du futur groupe scolaire du RPI Châtel-de-Joux / Etival / Les Crozets.
- Pour être en conformité avec la définition d'un fonds de concours, il convient de modifier le règlement du fonds de concours. Le fonds apporté par la ou les communes concernées, ne peut être supérieur à l'autofinancement de la Communauté de Communes Jura Sud (subvention déduite), soit 50/50 du reste à charge et non plus 51/49.

M. le Maire rappelle que le Conseil Communautaire a délibéré favorablement sur cette modification des statuts le 22 septembre 2016. Les communes ont 3 mois pour délibérer sur ces nouveaux statuts. Il est rappelé que les nouvelles prises de compétences par la Communauté de Communes Jura Sud sont autant de moyens d'augmenter les dotations globales de fonctionnement versées par l'Etat.

M. le Maire propose au Conseil de voter la modification des statuts de la Communauté de Communes Jura Sud, l'adoption des statuts correspondants et la définition de l'intérêt communautaire.

- Nombre de voix pour : 17
- Nombre de voix contre : 0
- Nombre d'abstentions : 0

#### ➤ AMI - Etude de programmation / Revitalisation du bourg-centre : choix du prestataire

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 4 juillet 2016, le Conseil municipal a délibéré pour engager une consultation pour la réalisation de l'étude de programmation dans le cadre du projet de revitalisation du bourg-centre. La consultation a donc été engagée selon la procédure adaptée (article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016).

Après avoir présenté les 3 offres reçues, Monsieur le Maire propose au Conseil de :

- Valider le choix du prestataire pour cette étude : Jura Habitat - Maison de l'Habitat et du cabinet Au-delà du fleuve Paysagiste Urbaniste
- Approuver le plan de financement suivant :

#### Dépenses :

Honoraires	53 500 € HT
	<b>64 200 € TTC</b>

#### Recettes :

Conseil Régional Bourgogne FC	32 100 € (60 %)
CC Jura Sud	16 050 €
Commune de Moirans-en-M.	16 050 €
<b>TOTAL TTC :</b>	<b>64 200 €</b>

- Solliciter l'aide du Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté au taux maximum, ainsi que le concours de la Communauté de Communes Jura Sud pour la réalisation de cette étude de programmation.
- Nombre de voix pour : 17
- Nombre de voix contre : 0
- Nombre d'abstentions : 0

➤ **Projet de casernement de gendarmerie**

Un 1<sup>er</sup> projet de construction d'un casernement de gendarmerie, avec la participation de l'OPH du Jura en tant que maître d'ouvrage, avait été lancé entre 2010 et 2012. La procédure de validation du terrain avait alors été actée par le Ministère et un avant-projet, réalisé par l'équipe d'architecture de l'OPH du Jura, avait été présenté. Cependant, le montage financier n'avait pas été validé car l'Etat n'apportait aucun financement sur ce projet hormis les loyers (car portage du dossier par l'OPH du Jura).

A ce jour, le dossier est de nouveau à l'étude, sur proposition des services de la gendarmerie et de l'Etat, les casernements constituant une des priorités actuellement.

En effet, l'Etat propose des financements significatifs au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, si la commune porte le projet. Cette subvention vient en complément des loyers annuels (bail de 9 ans reconductible). La Gendarmerie et les services de l'Etat ont donc repris contact avec la mairie. La validation du terrain (situé vers la cité scolaire) reste acquise. Une réunion de travail sur ce sujet sera organisée par Madame la Sous-préfète en octobre 2016.

## **2. Avancement des travaux des commissions communales**

➤ **Commission Affaires sociales – Logement**

### **Repas des personnes âgées du 23 octobre 2016**

Jean-Pierre Brocard informe le Conseil que le repas des Anciens aura lieu le dimanche 23 octobre 2016. Le thème retenu est le western. Le groupe SAM a été retenu pour l'animation, pour un coût de 450 €. Le traiteur Pernin sera chargé de la restauration. Les élus qui souhaitent participer à la préparation et au déroulement du repas doivent en informer Jean-Pierre Brocard.

### **Semaine bleue**

Un goûter sera offert le vendredi 14 octobre à la résidence du Moulin dans le cadre de la semaine bleue.

### **Colis de Noël**

Les personnes âgées de plus de 80 ans qui ne participent pas au repas du 23 octobre seront destinataires d'un colis.

### **Centre d'Accueil pour les Demandeurs d'Asile (CADA)**

Une rencontre est prévue avec Madame Chedeville, Directrice du CADA de l'Association Saint-Michel le Haut, pour la mise en œuvre du CADA à Moirans-en-Montagne (16 personnes à loger). La commune proposera des logements communaux, en complément du parc HLM.

Jean-Pierre Brocard ajoute qu'un particulier a fait don de meubles à la commune pour l'accueil de ces personnes.

### **Cérémonie du 11 novembre 2016**

Une réunion aura lieu 15 jours avant la cérémonie afin d'en fixer l'organisation avec l'ensemble des acteurs concernés : association des anciens combattants, sapeurs-pompiers, services communaux etc.

Le 11 novembre 2016, à l'issue de la commémoration, la vitrine « citoyenne » contenant les poupées de Madame Rougemont, au 1<sup>er</sup> étage de la mairie, sera inaugurée et un vin d'honneur sera servi aux participants en mairie.



## Calendrier électoral 2017

Election	Dates	Horaires d'ouverture des scrutins	Durée du mandat
Présidentielle	1 <sup>er</sup> tour : 23 avril 2017 2 <sup>ème</sup> tour : 7 mai 2017	8h00 à <u>19h00</u>	5 ans
Législative	1 <sup>er</sup> tour : 11 juin 2017 2 <sup>ème</sup> tour : 18 juin 2017	8h00 à 18h00	5 ans 577 députés
Sénatoriale	24 septembre 2017	Série 1 – 170 sénateurs	
Désignation des délégués des conseils municipaux	Juin 2017	Collège : députés, conseillers régionaux, conseillers départementaux, <b>délégués des conseils municipaux</b>	

Jean-Pierre Brocard demandent aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir l'informer de toute absence pour ces scrutins. Il rappelle que la fonction d'assesseur est une mission des élus fixée par le Code Général des Collectivités Territoriales. M. le Maire ajoute que si certains ont des impératifs, ils peuvent d'ores et déjà le dire, le calendrier étant diffusé en amont.

### ➤ Commission Education Culture Vie associative

#### Convention pluriannuelle d'objectifs avec les FRANCAS : avenant

La convention pluriannuelle d'objectifs a été signée avec les FRANCAS pour la période 2014 à 2017. L'article 5 de cette convention (« Modalités de versement de la contribution financière ») stipule qu'une avance est demandée avant le 31 mars de chaque année dans la limite de 50 % du montant prévisionnel annuel et prévoit le versement du solde annuel.

Cependant, pour une meilleure répartition des sommes, un versement en 3 fois faciliterait la gestion de la trésorerie de la collectivité et de l'association. Les services de la perception ont proposé de rédiger un avenant à la convention d'objectif qui prévoirait ces 3 versements.

Monsieur le Maire sollicite le vote du Conseil pour :

- ✓ Approuver les termes de l'avenant n° 1 de la convention d'objectifs 2014-2017 avec l'Association « Les Francas du Jura » ;
  - ✓ L'autoriser à signer cet avenant ainsi que toutes pièces à intervenir sur le dossier.
- Nombre de voix pour : 17
  - Nombre de voix contre : 0
  - Nombre d'abstentions : 0

#### Rentrée scolaire 2016

##### Effectifs par école

Laurence Mas présente l'évolution des effectifs par école :

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Ecart
Ecole maternelle LiloLudy	114	98	100	86	83	72	66	75	68	-7
Ecole primaire Roger Millet	127	123	142	149	146	161	138	127	124	-3
Ecole privée Saint-Joseph	90	98	88	106	106	109	104	110	98	-12
Collège Pierre Vernotte	249	237	235	242	236	250	263	276	280	4
Lycée Pierre Vernotte	231	234	228	218	189	189	172	159	180	21
<b>TOTAL</b>	<b>811</b>	<b>790</b>	<b>793</b>	<b>801</b>	<b>760</b>	<b>781</b>	<b>743</b>	<b>747</b>	<b>750</b>	<b>3</b>

### **Tour des écoles le 6 septembre**

La visite des écoles s'est déroulée comme chaque année : globalement, les élèves et les enseignants ont effectué une bonne rentrée scolaire. Cette visite a également permis d'échanger sur les travaux réalisés pendant l'été, dont la rénovation complète d'une salle de classe, du parquet de 2 autres salles etc. Des travaux de sécurité doivent être engagés dans les deux écoles publiques. Laurence Mas souligne les bonnes conditions de travail pour les enseignants.

Le projet d'installation de panneaux de basket à l'école primaire publique est toujours à l'étude : le devis établi par Aj3M a été réceptionné il y a quelques jours. Il sera examiné en commission.

Le pot de la rentrée est prévu le mardi 4 octobre en mairie, en présence des membres de la 2<sup>ème</sup> commission, des adjoints et des enseignants.

### **Cinéma : bilan des fréquentations à fin août 2016**

Laurence Mas présente le suivi de la fréquentation de la salle François Truffaut, soit 4 694 entrées à fin août 2016, contre 5 529 à fin août 2015. Une réunion est prévue avec l'association La Fraternelle fin septembre, afin de définir un plan d'actions pour tenter d'augmenter la fréquentation du cinéma de Moirans-en-Montagne.

### **Label Ville & Métiers d'Art**

Nicolas Bœuf présente les actions en cours sur ce label. Le 15 septembre dernier, une rencontre a eu lieu en mairie avec Philippe Huppé, nouveau président de VMA, et Madame Dutruc. Une réunion avec les villes de Morez et de Saint-Claude a également eu lieu en présence de Philippe Huppé.

Le lycée professionnel Pierre Vernotte participera au Salon des Métiers d'Art de Morez ; il y présentera la maquette de l'œuvre qui figurera sur le giratoire sud de Moirans-en-Montagne. Cette maquette sera également présentée au salon Made in Jura.

### **Label Station Verte**

Nicolas Bœuf informe les conseillers municipaux qu'un point sur le référentiel Station Verte a été effectué avec Laurent Siffert, animateur du réseau Station Verte. Une réflexion sur la candidature de Moirans-en-Montagne pour l'obtention des labels « Famille Plus » et/ou « Station Pêche » est lancée.

#### **Famille Plus**

Moirans-en-Montagne s'affichant en tant que « Capitale du Jouet » dans le « Pays de l'Enfant », il paraît important pour la commune de :

- ✓ Valoriser la qualité de l'accueil et des prestations proposées aux familles ;
- ✓ Se distinguer autour d'une référence : le label national « Famille Plus » ;
- ✓ S'appuyer sur une communication spécifique via le réseau « Station Verte » ;
- ✓ Se différencier sur le marché de l'offre touristique.

La commune labellisée doit référencer un nombre minimum de prestataires d'activités, d'hébergement et de restauration adaptés aux familles.

#### **Station Pêche : nouveau référentiel pour développer le tourisme Pêche**

L'idée de cette appellation est de promouvoir auprès des pêcheurs les Stations Vertes qui intègrent la pêche dans leur offre touristique. La commune de Moirans-en-Montagne, avec son projet d'étang de pêche d'initiation dans la zone humide, pourrait se porter candidate pour ce label.

### **Téléthon 2016 :**

Nicolas Bœuf expose l'avancement de l'organisation du téléthon 2016. Les commerçants sont associés à cette opération, ainsi que le club de sculpture. Le thème retenu est le travail du bois : un atelier bois sera proposé comprenant un totem formé par un tronc d'arbre. Chacun pourra venir sculpter en faisant un don.

### **Navette Mercantine :**

Laurence Mas présente le bilan de cet été : 44 tickets ont été vendus. Il est rappelé que ce service a été mis en place pour la population moirantine. Laurence Mas pense qu'il devrait être maintenu, voir étendu à d'autres villages autour de Moirans (Maisod, Crenans, Charchilla etc.).

## Brèves Municipales :

La rédaction des articles est en cours. La prochaine édition sera diffusée avant le repas des anciens.

### ➤ Commission Travaux / Environnement

#### Parvis de l'église / Marché de travaux : choix de l'entreprise

Didier Berrez rappelle que la consultation a été engagée selon la procédure adaptée (article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016). Il présente le résultat de cette consultation (document remis à chaque conseiller municipal).

Monsieur le Maire propose au Conseil de :

- **Valider** le choix de l'entreprise : **PESENTI Père & Fils** pour un montant de 69 186,29 € HT (tranche ferme) et de 38 715,74 € HT (tranche optionnelle) ;
- **Approuver** le plan de financement suivant (tranche ferme) :
  - **Dépenses :** Honoraires : 7 146 € HT  
Travaux : 69 186,29 € HT  
Divers et Imprévus : 5 000 € HT  
**Total : 81 333 € HT**
  - **Recettes :** 16 300 € DRAC (20 %)  
16 300 € Conseil Départemental du Jura (20 %)  
48 733 € Commune de Moirans-en-Montagne  
**Total : 81 333 € HT**
- **Solliciter** l'aide de la DRAC Bourgogne Franche-Comté et du Conseil Départemental du Jura au taux maximum pour la réalisation de cette opération ;
- **Confier** la mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la façade sud de l'église Saint-Nicolas de Moirans-en-Montagne au cabinet d'architecture **Atelier des Montaines - Elie Bouche**, pour un montant prévisionnel de **4 182 € TTC (9 %)**
- **L'autoriser** à signer toutes les pièces à intervenir sur ce dossier.
  - Nombre de voix pour : 17
  - Nombre de voix contre : 0
  - Nombre d'abstentions : 0

Didier Berrez précise que la durée des travaux est de 6 à 7 mois. Le démarrage est prévu avant la fin de l'année.

#### Agenda d'accessibilité / Mission de maîtrise d'œuvre

Didier Berrez rappelle que l'Agenda d'Accessibilité Programmé des bâtiments communaux a été déposé en septembre 2015 auprès des services de la Préfecture. Le dossier de demande de financement DETR a été quant à lui déposé en Préfecture en février 2016.

Les mises aux normes doivent être confiées à des entreprises (rampes, reprise de seuils, éclairages, etc.). Ainsi, une consultation a été lancée pour la mission de maîtrise d'œuvre auprès du SIDEC du Jura et de 3 économistes (Waille, Boudier et Broissiat). Les 2 offres réceptionnées en mairie (SIDEC et cabinet BOUDIER) sont présentées.

M. le Maire sollicite le Conseil pour :

- Confier cette mission de maîtrise d'œuvre des travaux de mise en conformité Accessibilité aux cabinets Sandrine Cartallier Architecture et BOUDIER pour un montant de 16 510 € HT
- L'autoriser à signer le contrat de prestation et toutes les pièces à intervenir sur ce dossier.
  - Nombre de voix pour : 17
  - Nombre de voix contre : 0
  - Nombre d'abstentions : 0

#### Avancement des travaux et études

Didier Berrez présente l'avancement de l'ensemble des travaux et études prévus au budget 2016 :

Travaux	Etat d'avancement
Route du Hangar : réseaux secs + voirie	SIDEC / SCEB + CD39 : terminé
Reprise du mur – Rue du Moulin	Profil Etudes et 2 Savoie Géotechnique : avant-projet rendu. En attente du devis du SIDEC pour les réseaux secs.
Impasse de l'hôtel de ville – Démolition	Famy : programmée semaine du 19 septembre En attente intervention ERDF.
Voirie	Réfection du mur de Madame Poulalier : fait. Champ de foire - flash sur enrobé : fait.

#### **Bâtiments communaux**

➤ Ecoles	Réfection des salles de classe terminée. Reste à faire : réparation d'une porte (Capelli)
➤ Salle des fêtes / Cinéma	Travaux programmés par Jean David septembre – octobre Cascade : fait en partie (nettoyage) - Lazarotto
➤ Ancienne école de filles	Réfection de la cour : faite. Montée d'escaliers : démarrage des travaux semaine du 19 septembre (Ets Vuillermoz)
➤ Hôtel de ville	Travaux terminés (salle du Conseil, cage d'escalier, velux Grenette)
➤ Perception	Travaux terminés (électricité, piliers)
➤ Eglise – Sacristie	Etanchéité de la toiture : faite. Réfection du local : Jean David à venir.
➤ Ateliers municipaux	Changement des portes : fait. Réparation des portes sectionnelles à venir.
➤ Toilettes publiques	Autres devis en cours.

Radar pédagogique	Livraison faite. Installation programmée par les Services Techniques
Aire de jeux de la crèche	Après les travaux d'extension de la crèche
Acquisition d'un véhicule pour les Services Techniques	Fait. Autre acquisition à prévoir : remplacement de la Clio.

Etudes	Avancement
Chauffage Salle des fêtes / Poste / Perception / Hôtel de Ville	Cabinet Inddigo : présentation du rendu le 22 septembre 2016
Etude Zone humide	CPIE et Naldéo : présentation du rendu début octobre 2016
Route du Goulet au Loup	2 Savoie Géotechnique : en cours.

#### **Plan Local d'Urbanisme – Modification simplifiée**

Didier Berrez rappelle qu'un plan d'action sur les espaces pastoraux a été engagé avec la Chambre d'Agriculture.



L'EARL La Drôle de Ferme souhaite compléter son activité agricole en créant un camping à la ferme. Or, le règlement du Plan Local d'Urbanisme pour la zone agricole ne le permet pas. Pour permettre cette activité, il est proposé d'ajouter dans le règlement le paragraphe suivant :

« Sont admises les occupations et utilisations du sol à usage d'activités autres qu'agricoles sous réserve de constituer une activité annexe qui reste accessoire à l'activité agricole, telle que les activités touristiques :

- ✓ tout type d'hébergement touristique intégré au volume bâti existant
- ✓ le camping pratiqué isolément (camping à la ferme), c'est à dire moins de 6 tentes et 20 campeurs (seuil maximal des campings pouvant être autorisés par déclaration préalable R.421-29 c) »

Pour ce faire, il est possible d'engager une modification simplifiée du PLU (article L.153-45 du Code de l'Urbanisme) ; celle-ci relève de l'initiative du Maire (article L.153-45 du CU). Toutefois, il est possible de faire valider cette décision par une délibération du Conseil Municipal. Ensuite, le montage du dossier sera réalisé en interne par les services de la mairie puis notifié aux services de l'Etat, au Conseil Départemental du Jura, au Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté, au Parc Naturel Régional du Haut-Jura, aux chambres consulaires, etc. avant sa mise à disposition au public en mairie durant un mois (modalités fixées par délibération du Conseil Municipal). Enfin, la modification pourra être approuvée par délibération du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose donc d'engager une modification simplifiée du PLU et sollicite le Conseil sur ce point.

- Nombre de voix pour : 17
- Nombre de voix contre : 0
- Nombre d'abstentions : 0

#### **Œuvre sur giratoire : convention avec le Conseil Départemental du Jura**

Didier Berrez rappelle le projet d'implantation d'une œuvre réalisée par le Lycée Professionnel Pierre Vernotte (pour la conception) et la plateforme TecBois (pour la réalisation) sur le rond-point sud de Moirans-en-Montagne (RD 470).

Le Conseil Départemental du Jura, gestionnaire de cette route, a donné un accord de principe à la commune sous réserve de signer une convention.

Monsieur le Maire sollicite le vote du Conseil pour approuver les termes de cette convention et pour l'autoriser à la signer.

- Nombre de voix pour : 17
- Nombre de voix contre : 0
- Nombre d'abstentions : 0

#### **SICTOM – Modalités de tri du bac bleu :**

Didier Berrez informe les conseillers municipaux que les modalités de tri du bac bleu ont été modifiées à compter du 3 octobre 2016 : les pots de yaourt sont désormais à déposer dans le bac bleu par exemple. L'ensemble de ces nouvelles dispositions sera présenté dans les brèves municipales d'octobre.

#### **➤ Commission Finances**

##### **Taxe sur les friches commerciales**

Jacques Bauduret propose d'examiner la possibilité d'instaurer la taxe sur les friches commerciales. L'Article 1530 du Code Général des Impôts stipule :

- ✓ Les communes ou EPCI à fiscalité propre compétents en aménagement des zones d'activités commerciales peuvent instituer une taxe annuelle sur les friches commerciales ;
- ✓ Elles peuvent également en majorer les taux dans la limite du double.

Qui est imposable ?